DEPARTEMENT de la SAVOIE
Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN
Section : A - Lieudit : "Le Roulet"

OXALIS

Nom du lotissement dans le PA : "Bellerives"
Approuvé le 11/02/2020 sous le numéro PA 7320419 N0001
modifié et approuvé le 02/09/2020 sous le numéro PA 7320419 N0001 M01

PLAN de VENTE	Lot 10
Superficie réelle du lot	660 m² env.
N° cadastral provisoire	1929g et 1933ae
Surface Plancher affectée	**150 m²**

Lotisseur :
CIS HABITAT
116 Quai Charles Roissard
73000CHAMBERY
Tél : 04 79 69 16 45 - www.cis-promotion.com

CIS Habitat
Bâtisseur de logements pour tous

Document dressé par
ISAGEO
Cabinet de géomètres - experts

Siège social
5, Rue de Pérouze
73 330 PONT-DE-BEAUVOISIN

Agence Coeur de Savoie
1, Place de la Libération
Immeuble Le Liberty - 4ème Etage
73 000 CHAMBERY

www.isageo.fr
Tél : 04.76.37.25.58 geometre@isa-geo.fr

ISAGEO
GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

VERSION A — Dossier n° 2019-042

Version	Date	Description/modification	Fichier
A	24/11/2020	Edition initiale	2019-042_Bor-lots.dwg

MATERIALISATION DES LIMITES

Les limites périmétriques du lotissement résultent d'un bornage contradictoire conduit par le géomètre soussigné en date du 25/03/2019.
La matérialisation des limites des lots sera réalisé avant la vente.

LEGENDE concernant la nature des repères et des limites

REPERES EXISTANTS LORS DE L' INTERVENTION DU GEOMETRE
(confirmés par les parties concernées en qualité de matérialisation de limites)

- BA.oge = borne béton préfabriquée type OGE

POINTS NON MATERIALISES

- Pnm = point défini et repéré mais non matérialisé

SYMBOLES D'APPARTENANCE DES OUVRAGES

Prop. "Y" — Prop. "X" : Ouvrage (mur-clôture) appartenant à "X"

Le Géomètre détient, en archive, des éléments numériques complémentaires de repérage des limites.
(Sauf dispositions contraires, la limite du lot est constituée de lignes droites entre les points).

Les repères identifiés au présent plan correspondent à un état du bornage constaté en date du 25 Mars 2020

Règlement d'urbanisme applicable au lot

Tout projet doit respecter les règles d'urbanisme générales de la commune (PLU) et les règles spécifiques du lotissement définies au plan de composition et au règlement annexé au Permis d'Aménager.

Position indicative des points de raccordement aux réseaux

- Electricité
- Télécom
- Eau Potable
- Eaux Pluviales
- Eaux Usées

La position indicative des ouvrages de raccordement définie au présent plan est extraite du schéma de principe d'aménagement VRD annexé au Permis d'Aménager.
Cette position n'est pas garantie, car elle est susceptible d'être modifiée au cours des études de projet et d'exécution non établies à la date d'édition du présent plan.

LOCALISATION

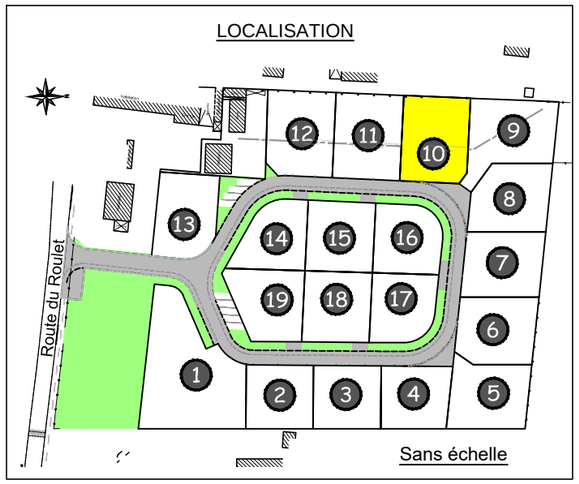

Benoit CHARLET
Géomètre Expert

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS 2005 B 200013 ISAGEO 73330 PONT DE BEAUVOISIN

Ouvrage projeté en limite de lot

Ouvrage maçonné projeté
(bordure ou fondation de muret de clôture)
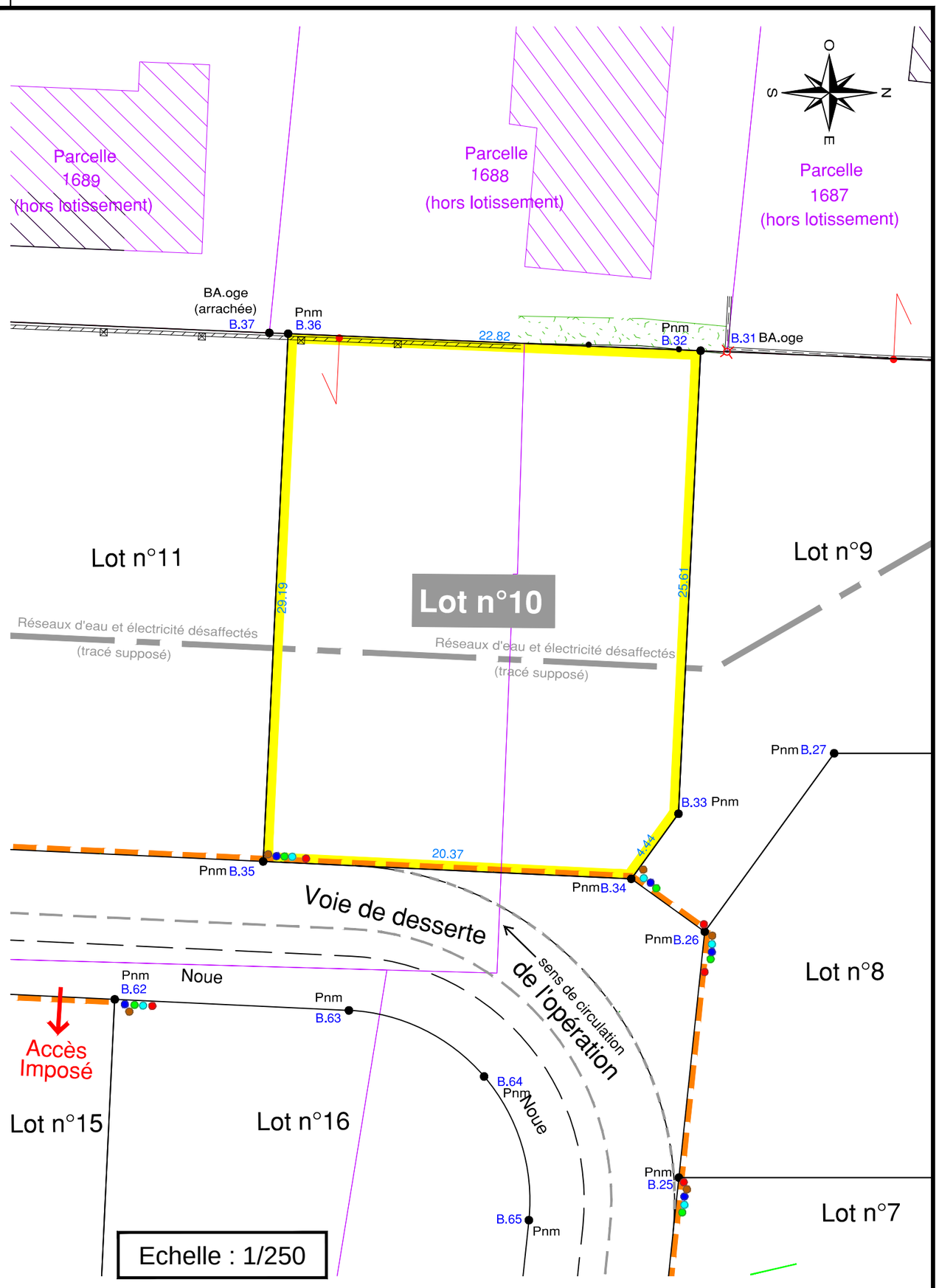
Lorsqu'une fondation de muret ou une bordure est prévue par le lotisseur le long des espaces communs, le parement du muret ou de cette bordure (coté espace commun) constituera la matérialisation de la limite quelles que puissent être les légères variations (quelques centimètres) d'implantation par rapport au présent plan.